

RWANDA : Coopération financière de Frs. 5'000'000.-- avec la Banque Rwandaise de Développement (phase II) 1990 - 1993

Berne, le 30 août 1990

Vu la proposition du DFAE du 30 août 1990

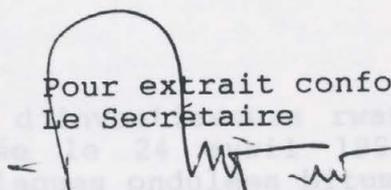
Vu les résultats de la procédure du co-rapport, il est

décidé :

AU CONSEIL FÉDÉRAL

l'octroi d'un crédit non remboursable de Frs. 5'000'000.-- pour l'exécution du projet "Banque Rwandaise de Développement, phase II, 1990 - 1993". Le montant est décidé sous réserve de l'ouverture d'un nouveau crédit de programme pour la poursuite de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement. La contribution sera imputée au nouveau crédit de programme après l'entrée en vigueur de celui-ci. Au cas où l'ancien crédit de programme de 2.1 milliards de francs selon l'AF du 23 septembre 1987 ne serait pas encore épuisé, la DDA est en droit d'engager ce projet sous cet ancien crédit de programme. Les déboursements découlant de cet engagement seront débités à la rubrique budgétaire 0202-3600.

Pour extrait conforme
 Le Secrétaire



Protokollauszug an:

ohne / mit Beilage

z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	15	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	-
	X	EVD	7	-
		EVED		
		BK		
	X	EFK	8	-
	X	Fin.Del.	8	-





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 30 août 1990

Communiqué

Un communiqué de presse sera
publié dès l'approbation du
crédit par le Conseil fédéral

AU CONSEIL FEDERAL

RWANDA : Coopération financière de Frs. 5'000'000.-- avec la Banque Rwandaise de Développement, Kigali, pour la construction d'une unité de production de plaques ondulées bitumées à base de papyrus (Guttanit SA), 1990 - 1993.

I

INTRODUCTION

La société Guttanit S.A., composée d'investisseurs rwandais et d'un partenaire suisse, s'est constituée le 24 avril 1990, avec pour objectif de produire dès 1991 des plaques ondulées bitumées à base de papyrus et offrir au consommateur rwandais un matériau de construction de meilleure qualité et moins cher que les tôles en acier importé actuellement utilisées. Pour lancer cette production, Guttanit doit importer les équipements nécessaires, qu'elle envisage de financer en contractant un emprunt en devises de cinq millions de francs suisses, montant qu'elle remboursera en monnaie locale à la Banque Rwandaise de Développement (BRD), et qui servira ensuite à financer d'autres projets industriels, en accord avec le Fonds d'appui aux initiatives industrielles (FAII). Le Gouvernement rwandais a adressé à la Suisse une requête pour un don de SFR cinq millions, sous forme de ligne de crédit à la Banque rwandaise de développement, qui servira à la conversion en devises du remboursement, le remboursement en monnaie locale de Guttanit à la BRD subsistant. En acceptant cette demande, la Suisse continue d'apporter son soutien au développement du secteur industriel, tout en permettant la réalisation immédiate de l'opération. Ces modalités de financement s'inspirent de celles mises en oeuvre en 1985 au profit de la Briquetterie Rwandaise Ruliba (crédit 174/85 du 4.9.1985).

II

PARTIE GENERALE

Avec un PNB/h de 300\$, le Rwanda figure parmi les Pays les moins avancés; les dépenses de l'ordre de 12 millions SFR en 1989 pour les projets de coopération technique que la DDA y finance en font l'un de nos principaux partenaires en Afrique. Suite à la baisse constante ces dernières années des cours mondiaux du café, la principale ressource à l'exportation, le pays traverse actuellement une crise économique caractérisée notamment par une pénurie de devises. Le taux élevé de croissance démographique (3,7%) et l'absence de terres cultivables encore disponibles imposent de chercher autant que possible à créer des emplois dans d'autres secteurs que l'agriculture.

Une première ligne de crédit de 5 millions de SFR a été financée en 1985 auprès de la BRD pour la réalisation d'une briquetterie. Cette unité (Briquetterie Rwandaise Ruliba - BRR) a commencé à fonctionner en 1988 et produit actuellement 16'000 tonnes de briques cuites de haute qualité, soit 4000 tonnes de plus que ce qui était envisagé. Après quelques difficultés de démarrage, un résultat positif devrait être atteint en 1990 (état du compte de pertes et profits à fin mai: + 40'000 SFR). Des problèmes techniques durant la phase de réalisation, un capital social insuffisant (libération partielle du capital souscrit), l'absence d'une comptabilité analytique au début de l'opération et une croissance trop rapide du volume de production ont conduit initialement à un manque de liquidité et à des pertes, qui requièrent maintenant de nouvelles négociations entre la BRD et la BRR, notamment sur la structure du capital et les conditions d'amortissement.

LE PROJET

1. Finalité : Au delà de l'intérêt des promoteurs et des consommateurs pour ce nouveau produit, il faut considérer les avantages que l'opération offre pour l'économie nationale. Par la valorisation d'une ressource locale renouvelable, la production de plaques Guttanit permet de réduire les importations de feuilles d'acier transformées localement. Considérant que la part importée représente 84% de la valeur des tôles, et que leur durée de vie est inférieure de moitié à celle des plaques Guttanit, la part "réelle" en devises par m² de plaque représente moins de 30% de la part requise par m² de tôle. Pour l'instant toute la production est destinée au marché rwandais, mais une exportation dans les pays voisins n'est pas exclue à moyen terme. La création d'environ 400 emplois industriels durables dans une zone densément peuplée, une baisse des coûts dans le secteur de la construction, l'investissement au Rwanda de fonds privés et l'acquisition d'une technologie adaptée aux capacités locales sont autant d'autres aspects positifs de cette opération pour le pays.

2. Le projet : Dans la cadre des activités du FAII, un fonds qui bénéficie depuis 1983 d'un soutien financier et d'une assistance technique suisses, et qui a pour vocation de favoriser le développement de nouvelles unités de production de matériaux de construction en appuyant les promoteurs intéressés, une étude de faisabilité a analysé la possibilité de produire au Rwanda de manière industrielle des plaques ondulées bitumées à base de papyrus, et l'intérêt que

présente la réalisation rapide de l'opération pour l'économie nationale; les conclusions de l'étude sont très positives.

L'opération envisagée a pour objectif de substituer partiellement la tôle en acier utilisée pour la couverture des toitures par des plaques de meilleure qualité, durables et meilleur marché. Elle repose sur l'association de trois partenaires rwandais et de la société suisse "Elda AG", qui a développé la technologie de production de plaques ondulées bitumées, et qui a déjà produit plus de 55 millions de m² dans les diverses usines qu'elle possède. L'intérêt d'Elda AG pour cette opération dépasse le seul cadre du Rwanda, il s'agit d'une expérience sur le marché africain qui pourrait mener à d'autres investissements. Outre l'usine qui constitue sa participation au capital social de Guttanit, Elda AG fournira encore les services d'un technicien pendant toute la phase de lancement de la production, ainsi que la formation de trois cadres rwandais. Ces prestations témoignent de son souci pour la réussite de l'opération, dans un véritable esprit de "joint venture". Un des trois promoteurs rwandais est lui-même un industriel, qui possède et dirige une usine de matelas (Rwandafoam), les deux autres sont avant tout des financiers.

Le marché des toitures visé par cette production est estimé à 9 millions de m² par année, compte tenu de la construction de nouvelles maisons découlant de la croissance démographique, du renouvellement des toitures et de l'extension des infrastructures (écoles, bâtiments administratifs). Ce marché est actuellement approvisionné par Tôlirwa, une société qui importe des feuilles d'acier qu'elle ondule et découpe sur place. En raison de son faible coût, la qualité de tôles la plus répandue est aussi la plus fine (elle ne mesure que 0,149 mm d'épaisseur), et elle présente de ce fait plusieurs inconvénients : durée de vie assez brève (6 à 8 ans), mauvaise isolation thermique et sonore, faible résistance mécanique à la force du vent. Ce sont ces tôles, qui correspondent à une surface de 5,5 millions m², qui sont susceptibles d'être remplacées en partie par des plaques Guttanit. Le succès de l'opération Guttanit entraînerait une reconversion partielle de Tôlirwa dans la production de tôles plus épaisses, mais sa rentabilité financière ne serait pas menacée.

En année normale de production, soit dès la seconde année, Guttanit sera en mesure de fournir 2,1 millions de m² de plaques ondulées, ce potentiel pouvant aisément être accru jusqu'à 3,1 millions m² lorsque la demande de ce nouveau produit le justifiera. Les atouts qui devraient permettre aux plaques Guttanit de prendre des parts de marché à Tôlirwa sont une plus grande longévité (20 ans), le fait qu'elles puissent être montées sur une charpente et, si nécessaire, ôtées et remontées ailleurs, une meilleure isolation sonore et thermique, et surtout leur coût inférieur de 15% à celui des tôles les moins chères vendues par Tôlirwa.

Le site retenu pour l'implantation de l'usine est celui de Masaka, dans une zone fortement peuplée à environ 12 km à l'est de Kigali, près d'une importante papyraie (400 ha) déjà attribuée à Guttanit. Le site est desservi par une route goudronnée et une ligne électrique. La technologie appliquée fait appel à trois principaux intrants: le papyrus, le bitume, qui peut être importé du Kenya, contribuant ainsi au développement des changes régionaux, et une peinture acrylique, à acheter en Europe. L'énergie nécessaire sera fournie en partie par

le réseau électrique national, et le complément proviendra de la combustion des parches de café, déjà utilisées par la briquetterie.

L'analyse de rentabilité du projet fait apparaître un taux de rentabilité interne (TRI) d'environ 28% sur une période de dix ans et en année normale de production, ce TRI s'élèverait même à près de 33% dans l'hypothèse où le volume de production est augmenté à 3,1 millions m². Le seuil de rentabilité ordinaire pour la première année est relativement élevé (76%), mais il s'abaisse rapidement et la cinquième année il n'est plus que de 49%; le seuil de rentabilité critique (sans amortissements) est estimé à 42% durant les cinq premières années. Les conséquences d'une éventuelle dévaluation ont été étudiées (hypothèses calculées -25%, -50%, -100%), la principale conclusion qui ressort de ces analyses et que plus la dévaluation est forte, plus les plaques Guttanit s'avèrent compétitives par rapport aux tôles en acier, du fait de leur plus faible composante importée.

Les investissements requis pour lancer l'opération s'élèvent à 445 millions de FRW, soit 8,25 millions de SFR, dont 56% en devises pour l'acquisition des infrastructures. Une part de ces infrastructures provient du transfert d'une unité de production existante aux USA, appartenant au partenaire suisse, qui sera cédée à Guttanit SA en tant que participation au capital social, avec une garantie de 12 mois; Elda AG assume également la responsabilité du démontage et de remontage de l'unité. L'achat d'équipements neufs coûterait environ huit fois plus cher. D'autres équipements complémentaires, ainsi que leur transport et installation au Rwanda doivent cependant être payés en devises, notamment un système de téléphérique pour le transport des tiges de papyrus jusqu'à l'usine.

Le capital social de Guttanit atteint actuellement 135 millions FRW, ce qui représente 30% de l'investissement total; il est souscrit par les trois promoteurs rwandais et le partenaire suisse. Le complément de financement de 310 millions recherché se décompose en un crédit-caisse de FRW 20 millions pour le fonds de roulement à obtenir auprès d'une banque locale, et un emprunt de FRW 290 millions, remboursable en 2 à 8 ans. C'est pour ce dernier montant qu'une part importante doit être disponible en devises (FRW 250 millions, soit SFR 5 millions). La conjoncture économique actuelle du Rwanda décrite plus haut fait qu'il est extrêmement difficile d'obtenir des licences d'importations pour des biens et services payables en devises, il s'agit donc de trouver un moyen d'obtenir un prêt en devises de cinq millions Frs., couvrant l'investissement proprement dit et les frais financiers, et qui soit remboursable en monnaie locale. Après examen de diverses possibilités, la solution qui apparaît la plus favorable consisterait en un emprunt auprès d'une institution financière suisse, aux conditions du marché, qui accorderait un prêt avec la garantie que la DDA assurera le remboursement en devises à l'échéance du prêt, en 1993. La contrepartie en monnaie locale du prêt sera remboursée par Guttanit à la Banque Rwandaise de Développement, sur un compte qui servira à financer des opérations de développement industriel, en accord avec le FAII.

En acceptant de s'engager à rembourser la banque suisse en devises début 1993, la Suisse accorde de fait un crédit non remboursable au Gouvernement rwandais, crédit qui fera l'objet d'un accord définissant les modalités d'utilisation des fonds; il est prévu que ceux-ci

soient prêtés par le Gouvernement à la BRD, qui s'en sert pour accorder un crédit à moyen terme à la société Guttanit. Le remboursement de Guttanit commence dès la première année et s'étale sur 8 à 10 ans. La Suisse prévoit également un appui à Guttanit en matière de gestion qui sera fourni à travers le FAII, afin de tirer les leçons de l'expérience avec la BRR et d'éviter les erreurs commises.

Le principe posé pour le financement de l'opération est que Guttanit ainsi que la Banque Rwandaise de Développement qui lui accorde un prêt doivent à tout moment se trouver dans les conditions réelles du marché (taux d'intérêts, délais de remboursement etc...). Ce principe explique aussi la décision d'utiliser la BRD comme intermédiaire financier au Rwanda, plutôt que d'accorder directement un crédit à Guttanit. Selon les procédures de la BRD, la Banque effectue une analyse financière détaillée du projet et décide ou non d'accorder le crédit demandé; dans le cas présent, le premier avis exprimé par la BRD est positif et elle a adressé une requête à la Suisse pour l'ouverture d'une ligne de crédit. La BRD serait même intéressée à une prise de participation dans le capital social de Guttanit. Cette solution d'impliquer la BRD, déjà retenue lors du crédit accordé à la Briquetterie, présente l'avantage de responsabiliser une institution nationale qui a précisément pour vocation de financer de tels projets, et évite que le Gouvernement et les promoteurs n'aient le sentiment qu'il s'agit d'un projet suisse et que la Suisse interviendrait en cas d'échec pour sauver la situation; il doit être clair pour tous que les risques de l'entreprise sont assumés par les promoteurs.

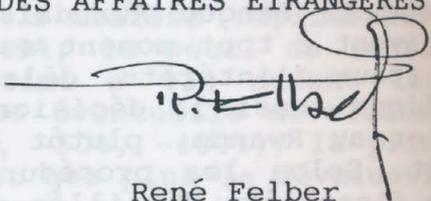
JUSTIFICATION DU PROJET

Les risques de l'opération se situent à plusieurs niveaux, mais ils n'excèdent pas les risques inhérents à toute initiative industrielle de lancement d'un nouveau produit. Des problèmes techniques imprévus peuvent toujours surgir, qui n'apparaîtront qu'à la phase effective de commencement de la production, les partenaires rwandais et suisse peuvent entrer en conflit et vouloir se retirer, la situation économique rwandaise peut évoluer défavorablement et les prévisions de vente se révéler trop optimistes. Ces risques ont été considérés et les précautions prises pour les limiter autant que possible; les chances de succès l'emportent nettement et justifient l'opération et le soutien qui lui est apporté. Par ailleurs, cette opération s'inscrit à plus d'un titre dans la ligne de notre programme au Rwanda. La création d'emplois non agricoles pour soulager la pression sur les terres cultivables qu'entraîne la croissance démographique, la valorisation d'une ressource locale et la réduction des importations qui en découle, le développement du secteur industriel et la responsabilisation des partenaires rwandais sont tous des axes autour desquels nos activités s'articulent.

III

L'Office fédéral des affaires économiques extérieures et l'Administration fédérale des finances ont été consultés; ils ont donné leur accord au projet.

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES



René Felber

Extrait du procès-verbal:

- DFAE 15 pour exécution
- DFF 7 pour information
- DFEP 7 (GS 5, BAWI 2) pour information
- CDF 2 pour information

Pour co-rapport à :

- Département Fédéral de l'Economie Publique
- Département Fédéral des Finances

Annexe:

- Proposition de décision au Conseil fédéral

Gefährliche: Beitrag der Schweiz an humanitäre Aktionen

RWANDA : Coopération financière de Frs. 5'000'000.-- avec la Banque Rwandaise de Développement (phase II) 1990 - 1993

Vu la proposition du DFAE du 30 août 1990

Vu les résultats de la procédure du co-rapport, il est

décidé :

l'octroi d'un crédit non remboursable de Frs. 5'000'000.-- pour l'exécution du projet "Banque Rwandaise de Développement, phase II, 1990 - 1993". Le montant est décidé sous réserve de l'ouverture d'un nouveau crédit de programme pour la poursuite de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement. La contribution sera imputée au nouveau crédit de programme après l'entrée en vigueur de celui-ci. Au cas où l'ancien crédit de programme de 2.1 milliards de francs selon l'AF du 23 septembre 1987 ne serait pas encore épuisé, la DDA est en droit d'engager ce projet sous cet ancien crédit de programme. Les déboursements découlant de cet engagement seront débités à la rubrique budgétaire 0202-3600.

Pour extrait conforme
 Le Secrétaire

Für den getreuen Auszug
 Der Protokollführer

Protokollauszug an:

Nr.	LK	Dep.	Anz.	Akten
		EDA	2	-
		EDI		
X		ESPD	5	-
		EMO		
X		EFD	3	-
		EVD		
X		EVED	5	-
		WK		
X		EFK	2	-
X		Fm.Da.	2	-